

S.A.S. + DE VERT ! AMENAGEMENTS PAYSAGERS
Rue Bulay
68600 BIESHEIM

**PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 octobre 2023
et DIVERSES MODIFICATIONS STATUTAIRES**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre, à 14 heures, Monsieur HEGY Nicolas, l'associé unique de la S.A.S. + DE VERT ! AMENAGEMENTS PAYSAGERS, société commerciale immatriculée au R.C.S. de Colmar le 30.03.2022 sous 911 474 484 (2022B00336), au capital social de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros, dont le siège est Rue Bulay 68600 BIESHEIM, a délibéré audit siège conformément au titre IV des statuts de l'ordre du jour suivant :

- **Transfert du siège social**
- **Modifications des statuts**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

DELIBERATIONS

1- Transfert du siège social

Monsieur HEGY Nicolas expose à l'assemblée :

- que le siège de la société est fixé actuellement "Rue Bulay 68600 BIESHEIM"
- qu'il propose de transférer ledit siège à "4 rue Gillois 68600 VOLGELSHEIM"

L'assemblée, après en avoir délibéré, agréé à l'unanimité le transfert du siège social comme suit : "4 rue Gillois 68600 VOLGELSHEIM", à compter du 23 octobre 2023.

2- Modifications des statuts

L'associé décide de modifier les statuts de la S.A.S. + DE VERT ! AMENAGEMENTS PAYSAGERS conformément aux décisions prises ci-dessus.

3- Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur HEGY Nicolas pour accomplir les formalités requises.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES
avec effet au 23 octobre 2023**

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé **4 rue Gillois 68600 VOLGELSHEIM** du ressort du R.C.S. de Colmar.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société qui s'oblige à leur paiement.

Fait à Biesheim, le 23 octobre 2023
en deux exemplaires originaux

Monsieur HEGY Nicolas

Lu et approuvé



Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé"